

Don et transplantation d'organes, de tissus et de cellules

Informations aux enseignants



1/3

Tâche	<p>Qu'entend-on par don et transplantation d'organes, de tissus et de cellules ? Comment la médecine de la transplantation a-t-elle évolué ces dernières années ?</p> <p>L'enseignant explique à l'aide d'un PPT et d'une fiche de travail ce qu'on entend par «transplantation». Il explique les principaux termes utilisés dans ce domaine (glossaire).</p>
Objectif	<p>Les élèves désignent correctement les principaux termes et processus intervenant dans le don et la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Ils acquièrent les connaissances de base sur le sujet qui leur permettront de faire les exercices ensuite.</p> <p>Les élèves interprètent correctement les chiffres et en déduisent des réalités qu'ils doivent argumenter en classe.</p>
Matériel	<p>Présentation avec fiche de travail intégrée</p> <p>Glossaire (peut être distribué à la classe à la fin du cours pour approfondir les connaissances et servir de base aux idées)</p> <p>Éventuellement torse pour mieux comprendre les organes et leur place dans le corps</p>
Forme sociale	Classe entière
Durée	45 minutes

- La présentation fournit les informations en plusieurs parties. La complexité et les relations viennent des étapes de travail suivantes.
- La brochure de l'Office fédéral de la santé publique peut servir de base. Elle reprend les thèmes centraux ainsi que les questions principales et les explique dans un langage clair et accessible.
- Cette brochure peut être obtenue via le lien suivants: <https://www.vivre-partager.ch/infos-don-organe/shop/>
- Sur le site Internet de l'OFSP, vous trouverez une autre présentation intitulée: «Transplantation: l'essentiel en bref». Selon les connaissances de la classe, ces documents peuvent aussi être utilisés pour le cours: <https://www.bag.admin.ch/transplantation-fr>

Informations
supplémentaires:

Don et transplantation d'organes, de tissus et de cellules

Glossaire



2/3

Glossaire

Attribution

Un organe prélevé sur un donneur doit être attribué à une personne de la liste d'attente. L'attribution incombe au Service national des attributions géré par la fondation Swisstransplant pour le compte de l'Office fédéral de la santé publique. L'attribution répond à des critères clairement définis, identiques pour tous les patients.

Ces quatre critères sont décrits en détail sous le lien suivant:

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/medizin-und-forschung/transplantationsmedizin/transplantieren-von-organen-gewebe-zellen/zuteilung-organe-gewebe-blut-stammzellen.html>

Caractéristiques tissulaires

Molécules de protéines adhérant à la surface des cellules et variant d'une personne à l'autre (sauf chez les jumeaux monozygotes). Les caractéristiques tissulaires jouent un rôle important dans l'éventualité d'un rejet par le système immunitaire.

Cellule

Ensemble de cellules identiques ou différentes assumant dans le corps une fonction commune. On transplante actuellement surtout les tissus suivants : cornée, peau, valvules cardiaques, vaisseaux sanguins, cartilage et os.

Dialyse

Épuration du sang – nettoyage du sang de substances qui sont normalement éliminées avec l'urine. Nécessaire en cas d'insuffisance rénale ou d'arrêt de la fonction rénale.

Don de son vivant

Certains organes, tissus et cellules peuvent faire l'objet d'un don par une personne vivante. Il s'agit en particulier des reins, de parties du foie et des poumons ainsi que des cellules souches du sang.

Îlots

Ensemble de cellules situées dans le pancréas (îlots de Langerhans) qui produisent et excrètent le glucagon et l'insuline, hormones ayant pour fonction de réguler le taux de glucose dans le sang.

Immunosuppresseurs

Médicaments qui inhibent la réaction immunitaire (système de défense de l'organisme) de l'individu. Les personnes greffées sont contraintes de prendre ces médicaments à vie afin d'empêcher que leur système immunitaire ne rejette le greffon.

Liste d'attente

En Suisse, la demande d'organes est supérieure à l'offre. C'est pourquoi les patients nécessitant un organe sont inscrits sur une liste d'attente qui ne cesse de s'allonger d'année en année.

Organe

Toutes les parties du corps dont les cellules et les tissus constituent une unité partageant une fonction déterminée (par ex. foie, rein).

Loi sur la transplantation

La loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules constitue un cadre juridique uniforme pour la médecine de la transplantation en Suisse. La loi est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007.

Le texte de la loi peut être consulté sous: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesetzgebung/gesetzgebung-mensch-gesundheit/gesetzgebung-transplantationsmedizin.html>

Don et transplantation d'organes, de tissus et de cellules

Glossaire



3/3

Tissus

Ensemble de cellules identiques ou différentes assumant dans le corps une fonction commune. On transplante actuellement les tissus suivants: cornée, peau, valvules cardiaques, vaisseaux sanguins, cartilage et os.

Transplantation allogène

Transplantation d'organes, de tissus ou de cellules d'un individu à un autre.

Transplantation autogène

Le donneur et le receveur d'un greffon sont une seule et même personne. Par exemple, en cas de brûlures au visage, il est possible de prélever de la peau à un autre endroit du corps et de la greffer sur le visage.

Xénotransplantation

Transplantation sur l'être humain d'organes, tissus ou cellules d'origine animale.